



**Donnez-vous
les moyens d'agir**

Section SAVOIE



**Comité Technique Local du 5 janvier 2016
Les emplois sont au cœur du sujet**

Ce comité technique s'est tenu en présence seulement de deux organisations syndicales. En première convocation, le 17 décembre 2015, ce CT avait été boycotté par l'ensemble des O.S., sauf la CFTC. En effet, à ce stade de la négociation, il n'y a plus aucun intérêt à bloquer la décision locale, devenue inéluctable.

Pour information, les suppressions d'emplois sont décidées budgétairement bien avant d'arriver dans les bureaux de nos directions nationales. Pour le niveau local, il ne fait "qu'essayer les plâtres" en mettant en œuvre, du mieux qu'il le peut, ces réductions d'effectifs. Malgré ça, pas de blanc seing non plus à donner à notre direction locale, raison de notre présence à ce C.T.

1- Les emplois au cœur du sujet :

Le soutien accordé par le gouvernement aux " ministères prioritaires " a pesé encore plus lourdement sur les autres. Pour la DGFIP c'est 2111 ETP supprimés.

En Savoie c'est -16 ETP, répartis comme suit :

1 A+ Direction, 2 A Direction,

6 B (Direction, SIE Moutiers, PCE St Jean Mne, 1ereBDV Chy, 2eme BDV Moutiers, 3eme BDV Albertville)

9 C (2 Direction et 1 FI St Jean Mne, SIP Aix, SIE Albertville, SIE St Jean de Mne, SIP Chambéry, T. Albens et T. Ugine.)

À cela s'ajoute deux créations :

1A+ Direction et 1A 1ere BDV Chambéry.

Si le président du CT nous affirme avoir optimisé au plus près ces pertes d'emplois. Il n'en reste pas moins que cette lourde perte va fragiliser plus encore les services. C'est un constat que nous ne pouvons admettre. Nous avons donc **voté contre** cette proposition.

2 – Aménagements immobiliers à la DDFIP (pour information) : Voulant optimiser au mieux l'espace, alliant ainsi un meilleur confort de travail dans les services et l'installation du cadre A+ en direction, quelques aménagements ont été nécessaires. Ils nous ont été présentés.

3 – Réorganisation nationale de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les juridictions de l'ordre judiciaire (pour information) : Mise en place de deux pôles (Paris et Aix-en-Provence) au 01/06/2016, utiles dans la volonté de regroupement de ces affaires. Prise en charge de la mission au 01/01/2017, accordant ainsi un délai nécessaire à la formation et à l'appropriation de la mission par les agents.

Contactez vos représentants en C.T :

Frédérique BOCQUET - SIP Moutiers - 04 79 22 62 29

Stéphane GRILLET - Permanent CFTC DGFIP - 04 79 70 87 23

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com